

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 38

Séance du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 05 juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	00

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean, Claude, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ-RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VALERY Gérard.

Membres représentés : CLET-DAVID Pascale (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), DE LA MATA Clara (Pouvoir à Patrick CHEYNET), GALINDO Margaux (Pouvoir à Sophie LAMOUREUX), LESCHI Jean, Christophe (Pouvoir à Jean Claude FRANCEZSCHI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Grégory MANENTI).

Membres absents :

Date de la convocation : 28 mai 2026

Date d'exécution : 08 juin 2026

Date d'affichage : 09 juin 2026

OBJET : LOTISSEMENT E CARDELLINE - RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Le président rappelle que la commune d'ALERIA a engagé la réalisation du lotissement communal dénommé « E CARDELLINE », destiné à favoriser l'accèsion à la propriété de ménages souhaitant édifier leur résidence principale dans des conditions financières maîtrisées et que le terrain nécessaire à la réalisation de cette opération a fait l'objet d'un portage foncier par l'Office Foncier de la Corse, en vue de sa rétrocession à la commune.

Il indique que conformément aux conditions fixées par l'Office Foncier, la vente des lots est subordonnée à l'établissement d'un règlement d'attribution garantissant :

- **La transparence de la procédure,**
- **L'égalité entre les candidats,**
- **La destination des lots à la résidence principale,**
- **La prévention de tout spéculation,**
- **Le maintien d'un habitat accessible.**

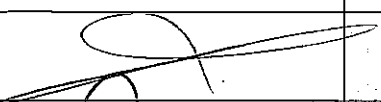
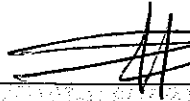
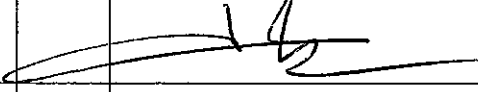
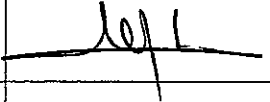
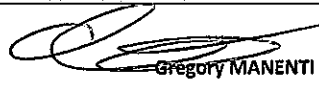
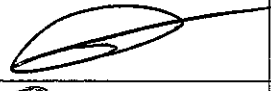
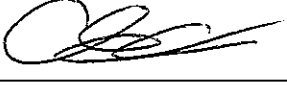
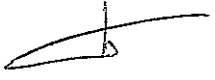
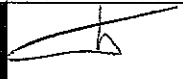
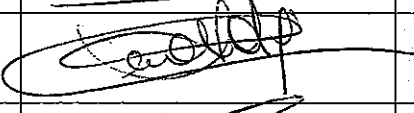
Il soumet à l'approbation du conseil municipal le projet de règlement qui a été établi en lien avec l'office notarial de Maîtres PIERI et NICOLAI, notaires à Aléria et qui constituera le document de référence applicable à l'ensemble des lots.

Ce règlement a pour but :

- **De fixer les conditions d'attribution des lots,**
- **De définir les critères de sélection,**
- **De déterminer la procédure d'examen des candidatures,**
- **De prévoir les clauses anti-spéculatives,**
- **De garantir l'usage en résidence principale.**

*** * ***

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du président par 15 voix pour et 04 abstentions (Laurence TADDEI, Célia SAEZ RICCIARDI, Dominique LUCIANI, Martin GIULY) et approuve le projet de règlement du lotissement E Cardelline qui lui est soumis par le président.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
VALERY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à G. MANENTI	X				 Gregory MANENTI
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à S. LAMOUREUX	X				 Sophie LAMOUREUX
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à			X		
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à			X		
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à			X		
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à			X		

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

